

**Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques,
Politiques et Sociales de Lille - 22/10/2018**

Suite au comité de direction élargi du 19 octobre 2018 et à l'annonce faite à cette occasion par l'équipe de direction qu'au-delà des postes ORE, aucun poste d'enseignant-chercheur ne serait publié par l'Université de Lille cette année, et dans l'attente des arbitrages qui seront proposés quant à la composante elle-même, le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille :

-s'étonne que les promesses faites à plusieurs reprises que les départs dans les composantes en tension seraient compensées par des recrutements ne semblent pas tenues

-questionne la stratégie adoptée par la Présidence de rentrer coûte que coûte dans les ratios imposés par l'Etat sans faire comprendre à celui-ci que, si l'Université n'entre pas dans ces ratios, ce n'est pas d'abord lié au coût trop important de ses formations, mais à la faiblesse relative croissante des fonds accordés par l'Etat aux Universités en général, et à la nôtre en particulier

-interroge le choix opéré par la Présidence, sous contrainte, de sacrifier totalement les emplois d'enseignants-chercheurs, alors même que les promesses faites auparavant avaient conduit à mettre en place un processus coûteux en temps et en énergie de hiérarchisation des besoins.

-interroge, tout particulièrement, l'absence de prise en considération des effets différentiels du choix réalisé sur les composantes et, notamment, l'absence de prise en considération du fait que ce choix impacte spécifiquement une Faculté qui, comme la FSJPS, est tout particulièrement sous-dotée à tous points de vue et tout particulièrement touchée par des départs d'enseignants-chercheurs

-interroge le modèle budgétaire qui semble avoir été adopté et dont la logique est de pousser les composantes à la dépense et de décourager la recherche de ressources propres

-et demande que, dans le cadre de ce qui se veut être un dialogue de gestion, ces considérations soient prises en compte pour parvenir à une répartition plus équilibrée des efforts entre les composantes et à un modèle budgétaire plus incitatif pour les composantes.

Le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille en vient dès lors à s'interroger sur le bien-fondé d'une fusion qui, ainsi construite et au-delà des discours convenus, en vient à mettre en péril la capacité de la Faculté à assumer ses missions de service public.